



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Article 1 - Généralités.

La Ligue du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire organise un championnat destiné à récompenser les licenciés des Associations Sportives Automobile de la Ligue. Seules les épreuves inscrites et organisées dans le cadre de la Ligue donneront lieu à attribution de points. Un classement distinct sera établi dans chacune des disciplines comptant au moins 3 épreuves :

- **Course de côte (Montagne)**
- **Slalom**
- **Fol'Car**
- **Auto Cross**
- **Rallycross "Trophée Pierre TOLLEMER"**
- **Sprintcar**
- **Sprint Girl**
- **Rallye pilote "Trophée Jacky DEBORDE"**
- **Rallye Navigateur**

Article 2 - Attribution des points.

Rallye : Il sera établi un classement pilote et un classement navigateur

Auto Cross : Les points seront attribués dans chacune des finales monoplaces et Tourisme, selon le barème du présent règlement. Un classement des catégories Monoplaces et Tourisme sera établi.

Fol'Car : Si deux pilotes, chacun marque les points de sa manche finale. Si un seul pilote, celui-ci marque les points de sa meilleure manche finale.

Article 3 - Coupe des dames.

Une coupe des dames sera attribuée dans chacune des disciplines.

Article 4 - Classement final.

Tous les résultats obtenus dans chacune des disciplines seront retenus pour le classement du championnat. Les classements seront définitifs un mois après la dernière épreuve de l'année et la distribution des prix aura lieu à une date et lieu qui seront communiqués à chaque ASA.

Article 5 - Transmission des résultats.

Les associations sportives organisatrices seront responsables de la transmission des résultats à la Ligue Régionale dans les 15 jours qui suivent l'épreuve. La non-transmission des résultats à la Ligue Régionale dans ce délai de 15 jours qui suivent entraînera la non-attribution des points de cette épreuve.

Article 6 - Groupes et classes.

Le championnat de la Ligue Régionale est ouvert aux groupes et classes tels qu'ils sont définis dans le règlement type FFSA pour chacune des disciplines.

Article 7 - Prix-Remise des prix.

- a) Des prix en espèces ou en nature seront attribués aux différents vainqueurs issus des classements en fin de saison, sur proposition du comité directeur de la Ligue.
- b) Tout récipiendaire qui n'assisterait pas à la remise des prix verrait ses prix acquis à la Ligue

Article 8

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis au comité directeur de la Ligue Régionale qui statuera souverainement sur les décisions à prendre.

Article 9 - Barème.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Général	5pts	4pts	3pts	2pts	1pts	-	-	-	-	-
Groupe	10pts	9pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts	3pts	2pts	1pts
Classe	10pts	9pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts	3pts	2pts	1pts
Classe (Rallye)	20pts	18pts	16pts	14pts	12pts	10pts	8pts	6pts	4pts	2pts

Les points seront divisés par 2 et arrondis au point inférieur en cas de décimal s'il y a moins de 6 partants dans le groupe et moins de 3 partants dans la classe.

Les points seront doublés dans le cas des rallyes nationaux.

Article 10 – Remise des prix au concurrents.

Le montant total de la remise des prix concernant les concurrents récipiendaire s'élève à 18500€